

35^{ème} FOIRE À LA BROCANTE - DIMANCHE 28 Avril 2024

BULLETIN D'INSCRIPTION PROFESSIONNELS : Tout bulletin retourné sans règlement ne pourra être pris en considération.

A retourner à la Mairie de Charroux 03140, 29 Grande Rue, accompagné de votre règlement à l'ordre de Régie Manifestations Charroux, avant le 15 avril. Ce bulletin devra être soigneusement rempli (les zones 1, 3, 4 et 6 devront être obligatoirement renseignées sous peine de non-inscription).

1. RAISON SOCIALE :

NOM : Prénoms :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse :

Code Postal : Commune : Tel :

Adresse mail :

N° de RC ou RM :

2. Etiez-vous présent en tant qu'exposant en 2023 ? OUI NON
Si oui, désirez-vous, dans la mesure du possible, être **dans la même rue** ? (Voir le même emplacement) OUI NON

3. Nature de votre étalage, à remplir obligatoirement (meubles, bibelots, livres, collections, etc.) **⚠️ OBJETS NEUFS INTERDITS** :

Type exact du véhicule (camping-car, VL, VL+ remorque, fourgon châssis court, long...) :

⚠️ LE VEHICULE EST COMPRIS DANS LE METRAGE :

Disposez-vous de barnums ? OUI NON dimensions :

4. CONDITIONS DE RESERVATION : (cochez le forfait choisi)

BROCANTE ANTIQUITES			
Dans les rues		Les Cours : réservés aux professionnels en priorité	
8 mètres : 27 € (forfait obligatoire)		(Emplacement plat sur herbe et ombragé vers l'accueil)	
10 mètres : 34 €			
12 mètres : 41 €		10 mètres : 34 €	
15 mètres : 50 €		15 mètres : 50 €	
20 mètres : 67 €		20 mètres : 67 €	
25 mètres : 83 €		30 mètres : 100 €	
30 mètres : 100 €			
		(pas de forfait 8 mètres sur les Cours, réservation obligatoire)	
AUTRES			
Produits régionaux : 100 € (forfait)		Traiteurs, restauration, gaufres, pralines, crêpes, pizzas, chichis etc. : 200 € (forfait)	

Attention ! sur un forfait de 8 mètres, seul un véhicule sera autorisé, si 2 véhicules, prendre plus de 10 mètres.
(Si un 2^{ème} véhicule doit se rendre sur le même stand pour déposer du matériel et repartir ensuite, veillez à ce que ce véhicule arrive simultanément avec la 1^{ère} voiture.)

5. Souhaitez-vous un reçu ? OUI NON

6. ATTESTATION BROCANTE/VIDE-GRENIER PERSONNE MORALE

Je déclare sur l'honneur :
- Etre soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce.
- Tenir un registre d'inventaire prescrit pour les objets mobiliers usagé (article 321-7 du Code pénal)
- Accepter le règlement général de la brocante de Charroux qui m'a été remis avec le bulletin.

Fait à Le

Signature,